



PV de réunion du Bureau Exécutif de la LNAV

Lundi 13 mai 2024

en visio-conférence

Membres du Bureau Exécutif

	Acronyme	Fonction	Présence
Jacques MOREAU	JMo	Président	X
Pascal HIBERT	PHi	Vice-Président	X
François FERNANDEZ	FFe	Membre	X
Alain TREVISIOL	ATr	Secrétaire Général	X
Thibault SALVIAT	TSa	Secrétaire Général Adjoint	X
Nathalie PEDRETTI	NPe	Trésorier	X
Alexandre TRAN-BA-THO	ATB	Trésorier adjoint	X

Participant :

- Jonathan BLONDY (JBI) : Directeur ligue

Acronymes et symboles utilisés décrits en annexe (dernière page)

1 Informations du président

- RAS

2 PV du BE précédent



Le PV du BE du 15/04/24 est adopté (P=5, C=0, A=1)



Le PV du CD du 08/04/24 est adopté (P=5, C=0, A=1)

3 Point RH

- Pôle féminin :

- ✓ Situation à compter du 1er avril

- Un responsable de pôle féminin : Sylvain Presti - Temps plein
- Un adjoint technique et prépa physique en CDD (30/06) : Lucas Nobilo - Temps plein

- ✓ Un apprenti BP JEPS APT : Timothée Milon - 50 % - Fin de contrat le 30/09

- ✓ Projection sur la saison prochaine :

- Compte tenu de sa participation à des formations tout au long de la saison prochaine, Sylvain Presti sera régulièrement absent



Décision de proposer à Luca Nobilo, un décalage de sa formation DEJEPS en alternance de 2 saisons et un CDI temps plein pour un rôle d'adjoint, afin d'assurer la continuité de l'encadrement du pôle féminin (P=4, C=1, A=2)

- ✓ Pour Luca Nobilo

- Certains modules de la formation DEJEPS devront être anticipés dès la saison prochaine.
- Le CDI sera proposé juste après le camp d'été, à savoir le 19 août.

- Secteur administratif :

- ✓ Noélia Chevron en CDD 4 mois (jusqu'au 31/07), puis contrat d'apprentissage (Secrétaire comptable) - Dossier en cours avec la mission locale des Graves

- ✓ Frédéric Barthe en CDD partiel (2 jours par semaine) 3 mois (jusqu'au 30/06) puis renouvellement, selon arrêté de Cécile Jourdheuil

- Contrat d'apprentissage Amandine Lafaix rompu à sa demande à l'issue de la première année, afin de pouvoir avoir une expérience dans un autre domaine



Décision de lancer un recrutement en contrat d'apprentissage, pour compenser le départ, dans un profil orienté marketing-commercial pour développer les partenariats, au niveau licence (P=5, C=2, A=0)

- Stagiaires

- ✓ Intégration, au 13 mai, de deux stagiaires pour nos manifestations de fin de saison - Village des sports (Communication - Présence - Reportages, etc.)



- Azania : Issue du volley, club Talence, Profil évènementielle
- Ambre : Pas du volley, profil graphisme et création en communication
- ✓ Un stagiaire "village des sports" est mis à disposition, pendant 1 semaine, Enzo - Profil Commercial

4 Point camp d'été 2024

- Recrutement des encadrants : finalisation avec le directeur de camp, Théophile Paillé, aujourd'hui
 - ✓ Entretiens en cours : 8 candidats
 - ✓ Il reste à affiner les diplômes
- Inscriptions enregistrées : 111 pour 180 places
 - ✓ Garçons : 42
 - ✓ Filles : 69
- 2^{ème} semaine moins demandée : Possibilité d'étendre les catégories d'âge (13-16 ans actuellement) gardée en réserve jusqu'à fin juin finalement (minimum 12 ans)
- Arrivée acceptée des animateurs la veille du démarrage du camp


5 Demande d'achat de 2 barnums

- 3 fournisseurs potentiels identifiés

 Obtenir un devis de chacun des fournisseurs et les caractéristiques techniques des produits proposés  JBI

6 Evolution du statut du CRES de Niort

- Il semblerait, que, suite aux modifications apportées par l'Education Nationale, et ce dès la rentrée prochaine, les filières sportives seraient scindées désormais en 2 filières :
 - ✓ Pôle sport
 - ✓ Section sportive
- Si cette information se confirmait, le CRES de Niort ne rentrant pas dans les critères d'un pôle sport, serait réorienté vers une Section Sportive sur le mardi et le jeudi.
- Le proviseur du lycée, s'engagerait à mettre à disposition et maintenir les créneaux du lundi et du mercredi en libérant les élèves aux horaires prévus comme aujourd'hui
- 2 conventions devraient être mise en place, l'une pour la section sportive et l'autre entre le lycée et le club de Niort, que l'on pourrait appeler « Centre de formation jeunes »

 Décision de maintenir l'aide ligue pour la saison prochaine, compte tenu que tout est déjà engagé, mais, compte de l'incertitude du nouveau montage, uniquement pour une saison

7 Pilotage des beach volleyades

- Organisation générale : 2 encadrants, 8 joueuses, 8 joueurs et 2 minibus
- Une réunion sera organisée pour le lancement du CRE beach la saison prochaine

8 Aide aux clubs pour les frais d'engagement aux finales de CdF jeunes

- Les clubs qualifiés doivent verser un droit d'engagement pour participer à la finale

MONTANTS PAR CATEGORIE			
	M11	M13	M15-M18
Inscription	202	404	613
Participation hébergement et restauration	78	142	188
	280	546	801



L'aide financière suivante est adoptée, pour les catégories M11 à M18 (les M21 sont exclus) pour les clubs qualifiés sur le terrain (et non qualifiés d'office par l'organisation de la finale) (P=5, C=2, A=0)

M11	M13	M15-M18
200	500	750

9 Campagne PSF

- Envoi à venir à la commission PSF ligue, en particulier aux comités, pour avis

10 Projet de gestion des indemnités d'arbitrage

DESCRIPTION GENERALE

➤ Constat :

- ✓ Les clubs nationaux payent les indemnités d'arbitrage à la FFVolley, en même temps que l'engagement de leur équipe
- ✓ La FFVolley règle les indemnités aux arbitres
- ✓ **Avantage : Aucun chèque ou virement à gérer pour les clubs et les entraîneurs**

➤ Proposition :

- ✓ **Mettre en place un processus équivalent à celui de la FFVolley au niveau de la LNAV**

➤ Impact général

- ✓ **Travail supplémentaire au niveau de la CRA et de la Trésorerie**
- ✓ **Mais « pour la bonne cause »**
 - ➔ Rendre service aux clubs pour simplifier leur gestion interne
 - ➔ Rendre service aux arbitres qui n'ont plus à réclamer leur chèque en cas d'oubli

DESCRIPTION DU PROCESSUS

➤ Engagement de l'équipe en championnat régional seniors

- ✓ **Prénat : 10 matchs en phase 1 + 8 matchs en PlayOff ou 5 matchs en Playdown**

→ Le club paie 15 x 47 € = **705 €** à l'engagement de l'équipe (2 arbitres désignés par match)

→ Les clubs en PlayOff recevront une facture complémentaire de 3 x 47 € = **141 €** en fin de saison

- ✓ **Régional 1 : 14 matchs**

→ Le club paie 14 x 47/2 € = **329 €** à l'engagement de l'équipe (1 seul arbitre désigné par match)

DESCRIPTION DU PROCESSUS

➤ Pendant le championnat régional seniors

- ✓ **Tous les mois, la CRA transmet à la Trésorerie, la liste des arbitres **désignés** ayant officié dans le mois, en PN (2 arbitres) et en R1 (1 arbitre)**

- ✓ **A réception des informations de la CRA, la trésorerie effectue le virement mensuel des indemnités vers chaque arbitre déclaré par la CRA**



L'évolution de la gestion des indemnités d'arbitrage est adoptée, pour un déploiement en test sur la saison 2024-2025 (P=7, C=0, A=0)

Nota : Le projet a été élaboré en collaboration avec la CRA

11 Points divers

11.1 Logiciel de gestion des congés JOUROFF



Décision de passer à la version premium payante, la version gratuite n'étant plus suffisante, avec les arrivées récentes de salariés, suite aux arrêts maladie

11.2 Agenda

➤ Prochaines réunions BE :

- ✓ Lundi 27 mai

Alain TREVISIOL
Secrétaire Général

Jacques MOREAU
Président

ANNEXE

Acronymes utilisés :

BE : Bureau Exécutif

ScGn : Secrétariat Général

Symboles utilisés :



Décision prise



Décision à prendre



Action à mener



En charge de l'action



Communication externe à faire